Image not found or type unknown

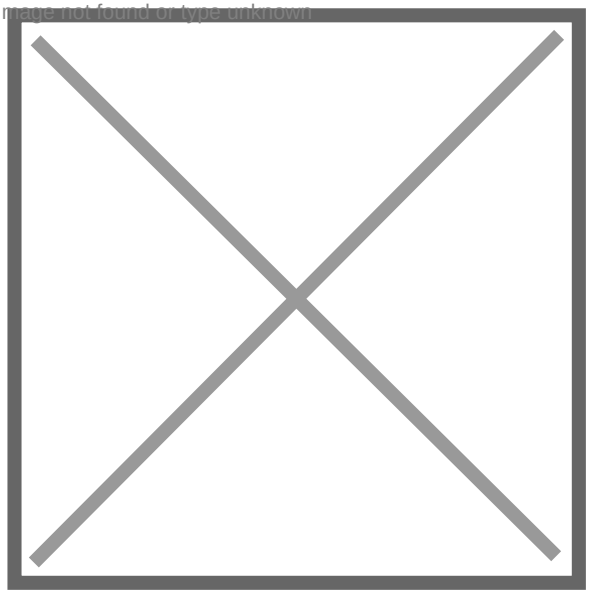

Inapte et sans revenus pendant ce mois ?

Par **valye**, le **18/04/2017** à **11:26**

Bjr, mon fils à été déclaré
-inapte (l'état de santé fait obstacle à tout reclassement dans un emploi)
-Inapte (l'état de santé fait obstacle à tout reclassment dans un emploi dans l'entreprise),

Est ce que la première phrase signifie qu'il ne pourra plus jamais travailler ???

Aussi en attendant que le licenciement soit fait par son patron comment vas t il faire car du coup il n aura pas de revenu pendant ce mois ? à t il d autres moyens ou des aides dont il aurait droit en attendant ces congés payés et autres ?? et à qui doit il s'adresser pour informer ce changement de situation ? merci beaucou^p

Par **morobar**, le **18/04/2017** à **11:59**

Bonjour,
Non
Non
Il fait comme tout le monde, avec un arrêt maladie bidon (de complaisance) sauf si l'inaptitude est d'origine professionnelles (maladie ou accident).
Dans ce cas il existe l'allocation d'attente de même montant que les IJSS versée pendant 30 jours.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés